

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8
Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
14 Février 1877.

Chronique générale.

Voici les résultats complets de l'élection qui a eu lieu dimanche à Avignon : M. du Demaine, 8,382 voix ; M. Raspail, 4,670 ; M. Saint-Martin, 4,799. Il y a ballottage. Aux élections du 20 février 1876, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. du Demaine, 9,843 ; Gambetta, 8,642.

Le mouvement sous-préfectoral, depuis si longtemps annoncé, ne paraîtra pas à l'Officiel avant quelques jours. La cause de ce retard est bien simple ; il a fallu dépouiller les dossiers de près de 650 candidats, et, au moment où on croyait en avoir fini, une centaine de nouvelles demandes sont arrivées place Beauveau.

La première République faisait, dit la légende, sortir de terre des armées ; la troisième se contente de candidats sous-préfets, dont jamais on ne vit pareille invasion.

La 9^e commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Benjamin Raspail relative au mariage des prêtres. M. Bouchet a été nommé rapporteur.

Sadyk-Pacha et Odian-Effendi ont quitté dimanche Paris se rendant à Vienne, où ils doivent se rencontrer avec Midhat-Pacha.

La commission de l'enseignement primaire (Chambre des députés) s'est réunie et

s'est livrée à une discussion générale sur l'enseignement primaire.

Le citoyen Allègre veut que l'Etat prenne l'instruction primaire à sa charge ; la République de 1789 (il paraît que la proclamation de la République n'est plus de 1792) a organisé la France au point de vue social ; la République de 1848 a organisé le suffrage universel, la troisième République organisera l'instruction primaire.

Le citoyen Dethou est de la même opinion ; seulement il insiste sur les écoles mixtes pour les deux sexes, sans doute dans l'intérêt des mœurs.

Le citoyen Duvaux, un ex-professeur, accepte le principe de l'instruction primaire à la charge — et à la discrétion — de l'Etat, mais il repousse les écoles mixtes.

M. Victor Lefranc trouve une discussion générale inutile tant qu'on n'a pas entendu le ministre de l'instruction publique. Il craint que la confection d'une loi générale sur l'instruction primaire ne demande beaucoup de temps et croit qu'il faudrait s'en tenir au projet ministériel.

M. Fréminet est du même avis. Le citoyen Boyssel, président, s'indigne de ce qu'on veuille ainsi limiter la mission de la commission ; le citoyen Thourel partage son indignation.

M. Victor Lefranc répond qu'il ne conteste pas le droit de la commission, mais il maintient qu'il serait préférable d'étudier séparément les divers projets, en commençant par celui du ministre.

La commission, à une grande majorité, décide qu'elle préparera une loi d'ensemble décidant en même temps de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité.

La discussion commencera par la gratuité, et on examinera s'il faut s'en tenir aux propositions de M. Waddington ou si l'on appliquera immédiatement à toute la France la gratuité.

LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Il serait question d'avancer les élections pour le renouvellement partiel des conseils

généraux qui doit avoir lieu en juillet. Les électeurs seraient convoqués dans la première quinzaine de mai, c'est-à-dire immédiatement après la session de Pâques des assemblées départementales.

Afin de permettre aux sénateurs et aux députés de préparer le terrain électoral à leurs candidatures ou à celles de leurs amis, les Chambres se sépareraient vers le 20 ou le 25 mars, et ne reprendraient leurs travaux qu'après les élections faites vers le 15 mai. Tous les rapports de la commission du budget seraient déposés avant que la Chambre des députés ne s'ajournât, de façon que, dès son retour, celle-ci pût aborder la discussion du budget et que le Sénat pût être saisi de la loi de finances à la fin de juin ou au commencement de juillet. La session pourrait être close fin juillet, et il n'y aurait pas besoin de session extraordinaire.

On affirme, mais nous n'avons pas encore pu vérifier ce bruit, que M. Rouher, dès son arrivée à Paris, s'est rendu chez M. le maire du 4^e arrondissement, et, des explications qui lui auraient été fournies, il serait résulté qu'aucun oubli ni aucune radiation n'auraient été opérés pour le tirage au sort du prince impérial.

Pour les princes de sang régnant, leur naissance se trouve consignée dans un registre à part dont la garde et le dépôt étaient confiés au grand maître du palais des Tuileries, et ce registre n'a jamais été, à aucune époque, communiqué à la mairie du 4^e arrondissement.

On ajoute que M. Rouher, en reconnaissant la justesse des explications fournies par le maire, aurait déclaré que le prince impérial, en sa qualité de Français et usant des prescriptions de la loi française, était disposé à demander son inscription et à subir la loi commune, c'est-à-dire partir comme simple soldat si, par son numéro, il était appelé sous les drapeaux.

(Correspondance universelle.)

Une partie des jeunes gens qui ont tiré au sort dans le 1^{er} arrondissement de Paris vont adresser une protestation à la Chambre au sujet de l'omission d'un nom sur la liste du contingent qui a faussé l'opération du tirage au sort dans cet arrondissement.

M. le préfet de police vient de donner des ordres pour faire procéder à l'exhumation des restes mortels des gardes de Paris et des gendarmes qui furent fusillés rue Haxo pendant les derniers jours de la Commune, et qui seront transportés dans un endroit spécial du cimetière de Belleville, où un tombeau commémoratif, qui vient d'être terminé, sera élevé aux frais de la ville de Paris.

Le décret du 29 décembre 1854 met, on le sait, certaines entraves à la liberté absolue des cabarets et débits de boisson.

Il va sans dire que ce décret a le don de déplaire profondément aux républicains, élus et électeurs ; aussi la commission républicaine chargée de l'examen du projet d'abrogation de ce fameux décret s'est-elle prononcée à l'unanimité pour l'acceptation, et a-t-elle rédigé une proposition de loi entièrement large dont voici à peu près l'économie :

L'autorisation préalable du préfet ne serait plus nécessaire pour ouvrir un café ou tout autre débit de boissons. Une simple déclaration suffirait.

L'interdiction serait maintenue néanmoins pour les condamnés en cour d'assises et les condamnés à des peines correctionnelles sans circonstances atténuantes.

Des arrêtés locaux détermineraient le rayon dans l'étendue duquel se trouvent les églises et édifices publics, et où il serait interdit d'ouvrir des cafés et cabarets ; la loi de 1794, qui donne aux préfets et aux maires le droit de prendre des arrêtés de police sur l'heure de la fermeture des cabarets, serait maintenue.

Le ministre de l'intérieur et le préfet de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SABOTIER DE SAINT-GOBAIN.

(Suite.)

Nous sortîmes à regret de cette magnifique forêt par un chemin creux qui semblait conduire aux portes éternelles du Dante, et, en levant les yeux, je m'étonnai de voir, au loin, s'élever de légères colonnes de fumée du milieu des champs et des vergers sous lesquels s'enfonçait notre route.

— Qu'est ceci ? demandai-je à Pichoir ; d'où viennent ces fumées ?

— Mais, des grottes, que Monsieur Carle a si grande envie de voir. Nous y sommes ; vous pouvez descendre ici.

Et, sautant à bas du brancard, il alla tenir la tête du cheval.

Je suivis mon compagnon qui s'était élancé à terre, et, après avoir fait ensemble quelque pas, nous demeurâmes stupéfaits devant le spectacle qui s'offrait à nous.

Les rochers qui encaissaient la route se creu-

saient en larges et irrégulières arcades ; sous leur ombre, on distinguait à peine des espèces de caves ; de souterrains fermés par des portes noircies de mousse et d'humidité.

Sur ces profondeurs ténébreuses éclatait, en vive arête, la blancheur du rocher, dont le fronton se parait de verdoyantes draperies. Les ronces, les vignes vierges, les liserons, les framboisiers, les églantiers, accrochés aux rejetons nouveaux de sorbiers, de prunelliers, de chênes rabougris, retombaient en guirlandes entremêlées qu'étoilaient les fleurs de la clématite, et qu'ornaient des grappes et des bouquets de baies rouges ou noires ; enfin les renforcements, les plis du rocher, rinceaux naturels, se tapissaient d'un sombre lierre, nuancé par la tendre verdure des pousses d'août.

Quelle que fut mon admiration pour cette architecture primitive et pour les gracieux ornements qui la décoraient, je n'aurais pas supposé que ces antres pussent être habités, si mes regards, suivant les anfractuosités du roc, n'eussent rencontré un grossier escalier, taillé dans la pierre brute, et conduisant à une porte basse qui s'ouvrit : une vieille femme, en haillons et toute courbée, descendit lentement les marches inégales.

— Ah ! s'écria mon jeune artiste, ce sont les pittoresques brigands de Salvator Rosa qu'il eût fallu loger sous ces immenses et magnifiques voûtes, et non la misère et la pauvreté !

— Ce n'est pas leur faute s'ils ne sont pas riches, interrompit, d'un ton d'humeur, mon vétéran qui nous avait rejoints. Et quant à n'être pas voleurs, il n'y a pas à vous en plaindre, que je pense. Si nous avions la des brigands d'Espagne, vous passeriez mal votre temps. C'est de pauvres hères, je ne dis pas, que nos habitants des grottes ; mais, pas moins, j'en ai connu de très-braves, des gens probes, je dis. Mon oncle y a demeuré, comme je vous le contais, monsieur Carle, et ce n'est pas qu'il fût sans ressources ; mais on a des tapées de gamins à nourrir ; puis, c'était une drôle de tête que mon oncle ! il avait ses idées. Il disait que ça lui faisait plaisir de loger au-dessous de son champ, et de pouvoir rentrer sa récolte par sa fenêtre ou par sa cheminée. D'ailleurs, bon nombre de nous autres ouvriers, sans être moins honnêtes pour ça, nous sommes assez contents de ne payer qu'un franc ou quarante sous de loyer par trimestre. Sans compter qu'il y en a aussi de ceux qui s'étaient réfugiés au fond des grottes du temps des ennemis, qui s'y sont si bien acclimatés (il n'y a pas que la taupe pour se façonner son nid à sa guise), qu'ils n'en veulent plus déguerpir.

Carle H... avait remis son calepin sous son bras, et je me préparais à regagner la voiture, lorsqu'il me déclara qu'il ne quitterait pas ces « merveilleuses grottes » sans en avoir visité en détail l'in-

térieur. Il s'attendait à des effets plus piquants que ceux dont Rembrandt nous a donné le goût : « Car, me dit-il, le jour qui pénètre dans ces demeures souterraines y arrive seulement à travers les ouvertures que chacun de leurs habitants, à l'aide du pic et de la mine, ouvre à la lumière pour entrer, à la fumée pour sortir. »

Notre ancien soldat affirmait qu'une centaine de familles environ vivaient dans ces demeures souterraines, et nous eûmes immédiatement la preuve que les enfants y pullulaient.

En dépit des « effets de clair-obscur si admirablement estompés et flous », dont m'entretenait mon enthousiaste compagnon, je m'ennuyai bientôt de la corvée et des regards étonnés qui nous accueillaient.

De pâles petites créatures étioilées, ouvrant de grands yeux, nous suivaient, et la plupart des femmes paraissaient peu flattées de notre invasion dans leur vie privée.

Toute cette population me sembla composée de gens âgés ou infirmes, de vieilles femmes et de petits enfants.

Sans doute ce qu'il y avait de valide était allé au dehors : les ouvriers à leurs usines, les paysans aux travers des champs.

(La suite au prochain numéro.)

police ont été entendus par la commission. M. Voisin a fait quelques objections à la suite desquelles on a décidé qu'une sous-commission de trois membres, composée de MM. Guyot, Cosson et Sonnier, s'entendrait avec lui au sujet des garanties qu'il est nécessaire de donner à l'administration.

Les journaux rappellent que l'un des nouveaux chevaliers de la Légion-d'Honneur, M. Louis Ulbach, auteur de romans scandaleux, où l'impudicité le dispute à l'immoralité, a été condamné naguère à trois mois de prison et trois mille francs d'amende pour outrages envers la justice militaire.

Etranger.

QUESTION D'ORIENT.

Saint-Petersbourg, 11 février.

Le *Golos*, parlant des plaintes récentes de la presse allemande à propos des dispositions hostiles des journaux russes à l'égard de l'Allemagne, termine son article en disant :

« Nous souhaitons une amitié de plus en plus intime entre les deux puissances, et l'éloignement de toute chose qui pourrait faire obstacle à l'indépendance, à la liberté et à l'influence internationale telles que les revendique l'Allemagne, et telles que nous les désirons pour notre propre patrie. »

Brindisi, 11 février.

Midhat pacha vient d'arriver ici. Répondant à une députation anglaise qui était venue le saluer, il a dit que son exil était dû aux intrigues russes, et à son obstination à défendre l'article de la constitution interdisant au sultan d'exiler ses sujets sans jugement.

On a tant parlé d'Edhem pacha, le nouveau grand-vizir, que nous croyons devoir donner sur ce personnage quelques détails que nous empruntons au *Fremdenblatt de Vienne*.

Edhem pacha est né l'an 1238 de l'Hedjira (1823) à l'île de Chio. Ses parents étaient de pauvres Circassiens. A peine âgé de 10 ans il fut placé chez Khasrew pacha, le célèbre homme d'Etat turc, où il dut rendre les services les plus humbles. Khasrew pacha ayant découvert que son jeune domestique avait d'heureuses dispositions, l'envoya avec quatre autres jeunes Circassiens, sous la conduite d'Amédée Joubert, à l'institution Barbet à Paris. En 1835, il se rendit à l'école d'application de Metz et de là en Allemagne, où il séjourna quelques années; il fut nommé en 1849 aide-de-camp d'Abdul Medjid.

A partir de cette époque il s'est élevé de dignité en dignité, jusqu'au poste suprême de grand-vizir qu'il vient d'obtenir.

Le fin mot de la chute de Midhat-Pacha.

Midhat-Pacha ne serait pas un observateur très-scrupuleux de la loi qui défend le jus de la vigne aux enfants de Mahomet, et il paraîtrait que cette intempérance se traduit volontiers en paroles.

Il aurait dit un jour, dans un de ces accès de franchise, en parlant du sultan son maître : « Il faudra bien qu'il en passe par où je voudrai, sinon, qu'il prenne garde; Mourad est là. »

De telles menaces, sérieuses ou non, n'ont pas besoin des échos du Bosphore pour entamer quelque peu la faveur de celui qui les a prononcées.

Midhat a donc sombré, bien heureux qu'il ne lui en soit pas arrivé davantage.

PRUSSE.

Nous lisons dans le rapport fait à la Chambre des députés prussiens les renseignements suivants sur l'usage fait par la Prusse de l'indemnité de guerre versée par la France :

« La Prusse a reçu en tout 316,022,624 marcs. On a dépensé pour les chemins de fer 248,044,437 marcs; pour l'amortissement de la dette publique, 78,559,170 marcs; pour indemnité au fidéjussor de la couronne pour les sommes indûment perçues par le fisc dans le domaine de Schwedt,

2,845,000 marcs; pour secours, 6 millions; total, 305,408,608 marcs.

A l'occasion de l'entrée du prince Guillaume de Prusse dans l'armée active, l'empereur d'Allemagne a fait une allocution qui a produit sur tous les assistants une grande impression. L'empereur a tracé le tableau des hauts faits de l'armée prussienne depuis l'époque du grand électeur jusqu'aux temps actuels en établissant les principes qui devaient guider son petit-fils en entrant dans l'armée pour l'accomplissement de la tâche qui lui est réservée.

Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour faire hâter dans les bureaux l'établissement des promotions d'officiers de l'armée territoriale au fur et à mesure de l'établissement des propositions par les commissions d'examen.

On élabore en ce moment au ministère de la guerre un remaniement du tarif de solde des officiers de gendarmerie.

Il est définitivement question dans les hautes sphères de l'armée de monter dans chaque bataillon des régiments de ligne les capitaines des compagnies divisionnaires.

Cette disposition s'étendrait aussi aux capitaines de l'armée territoriale.

Il est aujourd'hui sérieusement question d'établir à Lorient une Ecole de gymnastique, où seraient envoyés désormais les officiers et sous-officiers de la flotte et des troupes de la marine que l'on dirigerait périodiquement sur l'Ecole militaire de Joinville-le-Pont.

On attribue à M. le ministre de la marine l'intention de rétablir le grade de capitaine de corvette et d'en faire une situation intermédiaire entre les grades de lieutenant de vaisseau et de capitaine de frégate.

Le ministère de la marine vient de décider que toutes les frégates cuirassées de l'escadre d'évolution auront à l'avenir cinq enseignes de vaisseau dans leur état-major.

On construit, en ce moment, à Ruelle, et à titre d'essai, un canon de 100 tonnes en fonte; un autre de 34 centimètres de 40 tonnes, tout en acier, et un autre de 27 centimètres également en acier.

L'artillerie de la marine, on le voit, ne s'attarde pas dans la voie du progrès.

On espère que la flotte retirera de ses efforts tous les fruits attendus.

D'après les journaux allemands, M. Krupp aurait trouvé le moyen de supprimer le recul dans le tir des pièces de place, de côte et de marine.

Le résultat de cette invention serait considérable. Il ne serait plus nécessaire de pointer les pièces après chaque coup; un tel système démultiplierait la rapidité du tir de l'artillerie.

De nouvelles expériences, auxquelles assistait l'attaché militaire de l'ambassade de France à Londres, M. le marquis de la Ferronnays, ont eu lieu la semaine dernière à Schoeburness avec le canon monstre de 84 tonnes. On sait que cette énorme pièce rayée, qui pèse 82,300 kilos, a été endommagée intérieurement, il y a quelques semaines; la fente qui s'était produite dans le tuyau en acier n'a pas empêché, comme on le craignait, la continuation des essais.

Un projectile pesant 775 kilogrammes et poussé par une charge de 167 kilogrammes de poudre, a quitté la gueule avec une vitesse initiale de 8,235 mètres; à la distance de 1 kilomètre, il a traversé une plaque de fer forgé de 27 pouces d'épaisseur. Ce résultat a paru très-satisfaisant au comité d'artillerie britannique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE TIR DES COMMUNES DE FRANCE.

La Société nationale de Tir des communes de France vient de publier le Relevé général des opérations accomplies pendant l'année 1876, pour la fondation des Tirs nationaux. Cette Société a été fondée en 1875; mais les difficultés qu'il a fallu vaincre au début ne lui ont permis de commencer son œuvre que plusieurs mois après.

Le but que s'est proposé la Société nationale est :

1° Créer en France le plus grand nombre possible de Tirs communaux;

2° Développer et entretenir le goût des exercices de tir, surtout dans les communes où l'on ne s'en était jamais occupé jusqu'à ce jour.

Le Relevé général des opérations de l'année 1876 donne des chiffres qui dispensent de tout commentaire.

Aujourd'hui la Société nationale est représentée dans presque tous les départements; les résultats obtenus sont donc l'œuvre d'une collaboration intelligente et dévouée, à laquelle ont pris part presque tous ses membres correspondants.

Un tableau, annexé au Relevé, indique le nombre de Tirs fondés dans chaque département du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

Les départements de notre région, sauf celui d'Indre-et-Loire dont nous n'avons pas le chiffre, y figurent dans l'ordre suivant :

Maine-et-Loire	25
Mayenne	10
Deux-Sèvres	9
Ille-et-Vilaine	8
Vienne	5
Vendée	2

La Loire-Inférieure, l'Aveyron, la Corse, la Savoie et la Haute-Vienne sont les seuls départements où la Société de Tir ne soit pas encore représentée.

On lit dans l'Union, de Paris :

L'insuccès du Congrès ouvrier n'a pas découragé ses organisateurs. Après s'être adressé à tous les ouvriers français sans distinction, ils provoquent aujourd'hui des réunions par corps de métier et commencent par la corporation des boulangers.

C'est encore le journal *la Tribune* qui se met à la tête de ce mouvement, dont nous n'avons pas besoin de signaler le but caché. Un pareil patronage le recommande suffisamment à la défiance, et les signatures des adhérents avec le signe maçonnique dont elles sont accompagnées en dit plus long que tous les commentaires.

Voici les noms des adhérents de Saumur et de Troyes :

Saumur, le Fier-Décidé, P. E. V. — Tourangeau, l'Ami-des-Compagnons, R. — Saumur, Cœur-Content, S. E. V.

Trillat, dit Dauphiné le Bien-Courageux, P. E. V. — Fougères, dit Sainlonge le Flambeau-du-Devoir, S. E. V. — Sorges, dit Périgord-le-Triomphant, R. — Gérard, dit Champagne-le-Bien-Estimé, secrétaire.

Nous trouvons que *Cœur-Content, Périgord-le-Triomphant et Flambeau-du-Devoir* sont avant tout profondément ridicules.

M. Degouves-Denunques donne dans la correspondance parisienne du *Journal de Rouen* les détails suivants sur la commission consultative des grâces, dont il est membre :

« Lorsque M. Dufaure institua la commission consultative qui fonctionne aujourd'hui, les prisons de France renfermaient près de 4,500 condamnés de la Commune. Il y a de cela huit mois.

« Or, le 21 janvier dernier, il ne restait plus dans les établissements pénitentiaires du continent que 628 hommes et 38 femmes. En admettant que, d'ici au 31 décembre de l'année courante, il n'y ait d'autres libérations que celles qui résulteront des peines sursis, il ne restera plus, le 1^{er} janvier 1878, sous la main de la justice, que 340 hommes et 20 femmes. Et l'on peut dire très-raisonnablement qu'à cette date ces derniers chiffres se trouveront sans doute réduits de moitié, la commission ayant décidé qu'elle soumettrait à un nouvel examen tous les dossiers qui ont déjà passé sous ses yeux.

« Et il y a une telle certitude à cet égard, qu'on annonce dès maintenant que la maison de Landerneau sera fermée le 1^{er} mai et celle de Thouars avant la fin de l'année. »

M. MAILLÉ ET LA PROPOSITION DE M. BÉNARD RASPAIL.

Nous avons dit que M. Maillé, député de Maine-et-Loire, était l'un des cinquante-cinq signataires de la proposition de M. Benard Raspail. A ce sujet, le *Journal de Maine-et-Loire* fait les réflexions suivantes dont pourront tirer profit les électeurs qui ont donné leurs voix à M. Maillé :

« Nous ne savons si les électeurs de M. Maillé auront tous été flattés d'apprendre par la voie des journaux, que leur élu élu venait de signer, en compagnie de M. Raspail, Floquet, A. Joly et autres radicaux, la magique proposition qui doit interdire aux officiers de l'état civil de se refuser à venir au mariage des prêtres.

« A vrai dire, nous hésitons quelque peu à croire que tous les partisans de M. Maillé à Angers et dans toute l'étendue de la 2^e circonscription électorale d'Angers, puissent admettre ou avouer aujourd'hui que leurs votes du 20 février et du 24 mai ont sérieusement donné à M. Maillé la permission de se prévaloir de son titre de député pour agir ainsi, et le mandat de signer la proposition Raspail.

« S'il nous en souvient bien, M. le candidat Maillé ne s'attaquait qu'au « cléricalisme », et il avait grand soin, alors qu'il n'était encore que candidat, de protester de son respect pour la religion, voire même pour la foi catholique. Le candidat de gauche républicaine et de la démocratie angevine s'aventurait à peine sur la grosse question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ne connaissant pas le premier mot de la question, il laissait volontiers à son compère M. Mourin le soin de dire aux journaux ce qu'il fallait en penser; et l'on sait avec quelle prudence, avec quelle mesure, le candidat malheureux de la 1^{re} circonscription, l'habile porte-plume du parti, l'homme « qui ne va jamais ni au delà ni en deça de sa pensée », s'abstenait de conclure personnellement dans une question qui, disait-il, a troublé et divisé les meilleurs esprits.

« Nous voici loin de compte aujourd'hui, qu'en pensez-vous ?

« Pour les prêtres catholiques qui restent fidèles à leurs devoirs, M. Maillé n'a que des votes hostiles. Il ne va pas encore jusqu'à leur supprimer radicalement tout émanement au budget, mais il ne néglige aucune occasion de les réduire à la portion congrue. Au conseil municipal, il met les vicaires de la ville à la diète; à la Chambre, il rogne l'indemnité proposée pour les desservants, et il s'associe à tous les votes qui ont pour objet de restreindre et d'écourter le budget des cultes et même d'empêcher la restauration de nos cathédrales. — C'est ainsi, sans doute, que M. Maillé entend démontrer à tous qu'il n'est pas « clérical », mais qu'il est cependant aussi profondément religieux que profondément républicain.

« En signant la proposition Raspail, M. Maillé, vraisemblablement, a voulu éclairer ses électeurs sur la portée et l'élévation de ses sentiments religieux.

« Les hommes d'église qu'il protège, auxquels il réserve toutes ses sympathies et le patronage de sa haute autorité, ce ne sont pas ces modestes desservants de nos paroisses rurales qui évangélisent et administrent nos populations chrétiennes avec tant de simplicité et de dévouement; — non, à ceux-là, M. Maillé refuse le pain quotidien, ou du moins la plus modique augmentation budgétaire, alors que ces très-humbles serviteurs de l'Eglise et du pays touchent à peine un millier de francs par an; les sympathies de M. Maillé ne sont pas davantage acquiesces aux aumôniers militaires, qui ont pour mission de rappeler à nos pauvres soldats que le service du drapeau ne doit pas leur faire oublier leurs devoirs religieux, ni les bonnes et salutaires traditions qu'ils ont laissées là-bas, au foyer paternel; — non, pour M. Maillé, les aumôniers militaires ne sont que des ennemis qu'il convient de supprimer; — enfin, s'il dépendait de M. Maillé que tous les évêques, chanoines, curés et séminaristes fussent radicalement mis au vert et au pain sec, et qu'ils n'eussent plus rien de commun avec un budget dans lequel l'Eglise retrouve encore quelques parcelles de ses biens jadis confisqués révolutionnairement, on pourrait, sans doute, compter sur les votes de M. Maillé et sur son empressement à rendre à tous ces gens d'Eglise l'aurole de leur pauvreté primitive. — De ce côté, le député républicain et démocrate d'Angers met en pratique, avec un

soin scrupuleux, la maxime : « Qui aime bien, châtie bien : » il refuse tout.

Mais, par exemple, son austère puritanisme s'adoucit comme par enchantement et sa pitié éclate et fait merveille lorsqu'il s'agit des intérêts des mauvais prêtres, des défrôlés, des réfractaires, de tous ces dévoués qui se dérobent à la discipline et qui, après avoir renié l'Eglise et se plient et qui, après avoir renié l'Eglise et se plient...

Nous ne savons quel sera le sort de la proposition Raspail, signée par M. Maillé; on peut s'attendre à tout de la part d'une majorité dont MM. Raspail, Barodet et Maillé sont l'ornement; — nous espérons cependant que la tentative n'ira pas loin, et, ce qui nous rassure, nous sommes certains que le Sénat lui infligera le sort qu'elle mérite.

Mais que dire de ces bons radicaux qui accusent quotidiennement l'Eglise et les catholiques de menacer la société par leurs empiétements cléricaux, et qui, eux, s'arrogent le droit de réformer tout seuls les lois de l'Eglise et de permettre aux prêtres le mariage? Les plaisants réformateurs, en vérité!

Tous nos compliments aux électeurs de M. Maillé, — et lui-même. Que ses nouveaux clients lui soient légers! — H. Faugeton.

Un journal, racontant l'accident arrivé à l'âge et à la voiture d'un remouleur, sur la ligne de Poitiers, près de Montreuil, termine par cette phrase, bien digne de Calino:

« ... L'infortuné bourriquet a été emputé de DEUX JAMBES COUPÉES. »

Segré. — Le procès de Joseph Rivière, le miraculé de Marans, se juge aujourd'hui mercredi devant le tribunal correctionnel de Segré.

Nous en publierons le compte rendu.

Le Mercure segréen nous apprend qu'après de longues et difficiles recherches, la justice a été assez heureuse pour trouver l'assassin de la veuve Bellanger, de la Jaille-Yvon, assassinée au hameau de la Lorie, le 9 janvier. Le meurtrier est un jeune homme de 47 ans, nommé Turquois. Arrêté en même temps que sa mère et sa sœur, il a fini par faire des aveux.

La femme Navert, lingère à Cormery (Indre-et-Loire), avait déposé au milieu de sa chambre un chaudron contenant de l'eau bouillante destinée à blanchir son linge. En son absence, sa petite fille Alice, âgée de trois ans et demi, monta pour jouer sur une chaise. Celle-ci se renversa et la petite Alice tomba dans le chaudron. Aux cris qu'elle poussa, sa mère accourut à son secours et s'empressa de la retirer, mais il était trop tard; la pauvre enfant succomba après plusieurs heures d'horrible agonie.

Le travail des enfants dans les manufactures. — Le tribunal correctionnel de Roubaix a condamné, samedi matin, plusieurs industriels du canton d'Armentières, pour inobservation de la loi de 1876 sur le travail des enfants. Un d'entre eux occupait 64 enfants au-dessous de quinze ans, travaillant plus de six heures par jour et ne fréquentant pas l'école. Ces industriels ont reconnu leur contravention et ont demandé par l'organe de leurs défenseurs une application modérée de la loi. Ils en ont été quittes pour autant d'amendes de 1 franc qu'ils ont employé d'enfants.

Le 15 janvier dernier, M. Tixier, maire d'Alençon (Orne), prononçait, à l'occasion du transfèrement des restes des soldats morts en 1871 aux portes de la ville, quelques paroles patriotiques. Au retour de la cérémonie, il fut frappé subitement d'une attaque terrible qui paralysa son corps et son intelligence. Il ne reprit plus connaissance jusqu'au moment de sa mort qui a eu lieu vendredi.

Il a été enterré dans l'endroit même où, le 15 janvier, il prononçait son discours.

Les Sables-d'Olonne. — Aux dernières tempêtes qui ont soufflé au commencement du mois de janvier dernier, un poisson extraordinaire, monstrueux, a été jeté sur la côte de la Barre-de-Monts, à une demi-lieue environ du chef-lieu de cette commune et à une lieue du village de Notre-Dame-de-Monts, loin de toute habitation et sur le bord des dunes magnifiquement boisées de sapins et où les chasseurs du pays trouvent en abondance perdrix, lièvres et lapins. Les habitants du pays racontent que c'est la quatrième baleine qui échoue à peu près dans ce même endroit depuis le commencement du siècle.

C'est dans la nuit du 1er janvier que la mer, devenue subitement furieuse par un orage qui a bouleversé toute la côte de l'Ouest, a déposé sur le rivage un de ces géants des mers aux proportions fabuleuses et presque incroyables, tels que l'on en voit rarement et qu'à de lointains intervalles.

Il serait difficile de dire le nombre de curieux accourus de toutes les localités environnantes pour voir cette véritable merveille de l'Océan. On ignore absolument le lieu de son origine, mais vraisemblablement elle avait dû être ballottée pendant plusieurs mois, car la tête était presque entièrement disparue; il ne restait qu'un des os de la mâchoire supérieure, mesurant 4 mètres de longueur et ayant au moins 25 centimètres de diamètre d'épaisseur.

A partir de la naissance de l'épaulé jusqu'à la naissance de la queue, on a mesuré 42 mètres de longueur sur une épaisseur de 2 mètres. Une des nageoires pesait à elle seule un poids énorme, et pour la déboîter de l'épaulé on a dû y attacher un câble sur lequel tiraient quatre bœufs puissants qui ont dû déployer toute leur force pour la séparer du corps.

L'administration maritime a vendu pour 40 fr. ce poisson extraordinaire à des personnes du pays qui depuis un mois environ travaillent sur cette épave merveilleuse. Sous une peau noire, épaisse, et sur laquelle des coquillages de différentes sortes s'étaient attachés comme à un rocher inébranlable, se trouve une couche de graisse de plus de 20 centimètres d'épaisseur; c'est là ce que l'on prend et dont on se sert pour faire l'huile, et, malgré l'état de corruption assez avancée dans lequel se trouve l'animal, on a obtenu une dizaine de barriques d'huile environ.

Le directeur du musée de Nantes a offert 200 francs pour la carcasse.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 11 février 1876. Versements de 80 déposants (15 nouveaux), 16,219 fr. 22 c. Remboursements, 8,756 fr. 95 c.

Faits divers.

UN CALVAIRE FUSILLÉ.

Un fait inqualifiable vient de se passer dans les environs de la ville de Chartres. Quelques jeunes gens s'étaient réunis pour faire la clôture de la chasse. Après une journée de stériles fatigues et, il faut le croire, de copieuses libations, ils rentraient au logis le carnier vide, lorsque, passant devant l'un de ces monuments élevés par la piété des habitants de la campagne et auxquels on donne le nom de « Calvaire, » une idée folle encore plus qu'impie s'empara de l'un des chasseurs.

Goûtée par ses camarades, cette idée fut si bien mise à exécution que, au bout d'un instant, l'image du Christ était mutilée, et que les débris en étaient répandus à terre. On affirme même que, non contents de cet acte odieux, les insensés achevèrent leur œuvre en rattachant ironiquement le crucifix la tête en bas.

Nous ne nous étendrons pas sur la monstruosité qu'un tel acte constitue. Mais nous nous affligions de voir des hommes bien élevés et appartenant à d'honnêtes familles causer un scandale de cette nature. Quelle que soit la manière de voir que l'on professe, en matière religieuse, il y a un sentiment qui s'impose de lui-même : le respect des croyances d'autrui.

La liberté de conscience ne peut pas être une expression vide de sens ou un argument à l'avantage exclusif des athéistes ou de ceux qui affectent de se dire tels. Des poursuites sont exercées — et cela ne

pouvait être autrement — contre les auteurs d'un délit parfaitement défini et caractérisé par le Code pénal:

« Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni — dit l'article 257 — d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 500 fr. »

On assure encore que les coupables, revenus de leur moment de folie, se seraient effrayés devant les conséquences de leurs tristes exploits, et qu'ils auraient imaginé de tenter d'échapper aux sévérités de la loi en essayant de corrompre les magistrats chargés de l'enquête. Ce serait, en ce cas, une lâcheté à ajouter à l'infamie.

Nous plaignons les honorables familles dont le nom vient d'être si peu respecté par quelques-uns des leurs. A ceux-ci, nous souhaitons que les suites de leur sottise aventure servent de bonne et utile leçon.

Dernières Nouvelles.

Saint-Petersbourg, 13 février.

L'escadre russe a reçu ordre de se tenir prête à appareiller pour aller faire des évolutions dans la Méditerranée.

Ici on considère comme de mauvais présage les lenteurs que la Serbie, malgré les concessions de la Turquie, apporte à la conclusion de la paix.

Péra, 13 février.

Des milliers de sofas s'assemblent devant le palais du sultan. Leur démonstration a pour but d'accompagner une délégalation chargée de demander au sultan de rappeler Midhat-Pacha, et, s'il est criminel, de le faire passer devant un tribunal.

Agitation extrême, beaucoup de sofas sont en armes.

Pour les articles non signés : P. GODIN.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Nous n'avons cessé, au cours du mois dernier, de mettre nos lecteurs en garde contre les prix exagérés auxquels nos rentes étaient parvenues, et l'événement n'a pas tardé à justifier toutes nos prévisions. Dès la liquidation, qui s'est faite aux plus hauts cours, le syndicat qui avait mené le mouvement commençait à réaliser ses bénéfices, et les imprudents acheteurs voyaient reculer chaque jour des prix que nous avions annoncé comme ne pouvant pas se maintenir. Nous savons fort bien que l'on avait donné pour prétexte à cette hausse la surabondance d'argent qui existe dans les caisses des sociétés de crédit et de dépôts; mais cette véritable pléthore de capitaux inactifs et improductifs (car on doit compter pour rien un rendement insignifiant de 1 0/0) est pour nous la meilleure preuve du peu de confiance qu'a l'épargne dans la situation actuelle.

S'il en était autrement, si le présent lui paraissait sans danger, si l'avenir lui semblait épuré, hésiterait-elle à faire fructifier ses fonds dans les entreprises industrielles et commerciales qui sont d'un rapport bien autrement avantageux et qui peuvent offrir non moins de sécurité? L'épargne sait qu'elle s'affaiblit en se bornant à produire un simple intérêt; elle sait qu'elle doit constamment renouveler et augmenter le capital, si elle ne veut rien perdre de sa force et de sa puissance. Si donc elle se contente de cette insuffisante production de revenus, c'est qu'elle n'a confiance ni dans les choses d'aujourd'hui, ni dans les événements du lendemain. Elle est incertaine, hésitante, inquiète, et n'a dès lors d'autre souci que de vivre au jour le jour, remettant les affaires utiles à une époque moins trouble.

D'ailleurs, il faut bien reconnaître que ce qui se passe depuis quelque temps n'est pas fait pour la rassurer.

L'échéé si complet de la conférence internationale vient d'avoir pour corollaire la note du prince Gortschakoff, qui met l'Europe en demeure de déclarer ce qu'elle entend faire après les systèmes refusés de la Porte. Le gouvernement du czar déclare qu'avant d'agir par lui-même, il désire connaître les intentions des puissances avec lesquelles il a jusqu'ici marché d'accord, mais il réserve absolument sa liberté d'action individuelle, et cette circulaire ne laisse place qu'à l'alternative ou d'une retraite pitoyable qui nous semble improbable de la part de la Russie, ou d'une guerre immédiate. D'un autre côté, le renversement de Midhat-Pacha, son brusque exil, son remplacement par le délégué turc qui s'est signalé à la conférence par de si inopportunes violences de langage, n'ajoutent pas à la confiance, déjà très-réservée, que l'on avait dans les projets de réformes ottomanes et dans l'application en Orient d'une forme à peu près constitutionnelle de gouvernement.

La responsabilité ministérielle, là même où elle est le plus largement pratiquée, n'a jamais été jusqu'à l'embarquement sommaire des ministres, et cela nous semble bien plutôt tenir d'un régime essentiellement personnel autoritaire et autocratique. En tous cas, nous voyons là, et nos lecteurs verront avec nous, de nouvelles raisons de rester dans la plus prudente expectative et de ne rien aventurer sur des cours qu'une subite complication peut effondrer. Nous ne leur conseillons pas davantage

de porter leurs fonds disponibles sur les actions de nos grandes lignes de chemins de fer dont le prix nous paraît bien élevé, eu égard au rendement qu'il représente.

Il y a dix ans, l'impôt qui frappe toutes les valeurs mobilières n'existait pas, on ne se préoccupait pas davantage de l'impôt de mutation; c'est-à-dire que le revenu n'avait pas à subir ces charges qui aujourd'hui s'affaiblissent.

L'action de chemin de fer du Nord, par exemple, valait 1,250, en rapportait 67; elle n'en rapporte aujourd'hui, déduction faite des impôts, que 59.60 et cependant elle est cotée 1,275.

Les obligations des chemins de fer secondaires, d'autre part, restent faibles; leur crédit est depuis un an considérablement ébranlé et l'on se demande encore à quelle époque elles pourront reprendre le paiement régulier de leurs coupons d'obligation: l'avenir est donc pour ces valeurs plein d'incertitude.

Ainsi, d'un côté, avec les grandes lignes, les capitalistes se trouvent en présence de titres qui coûtent très-cher en raison de ce qu'ils produisent; d'un autre côté, les lignes secondaires ne leur offrent, au point de vue du rendement, qu'une très-insuffisante sécurité, ils devront donc se tourner vers les valeurs des lignes d'intérêt général auxquelles leur récente émission assure un meilleur revenu et que la garantie de l'Etat vient d'ailleurs couvrir et mettre au-dessus de toute éventualité. Telles apparaissent les actions de l'Est algérien qui jouissent de cette garantie d'Etat et qui dès lors constituent une valeur de placement de premier ordre sous le rapport de la sécurité.

Ajoutons que les avantages qu'elles présentent comme revenu ne sont pas moins satisfaisants: les calculs des ingénieurs du gouvernement avaient fixé à 20 millions le prix des travaux à exécuter; or, les adjudications déjà faites ont ramené ce devis à une estimation de 18 millions 500 mille francs, et il ne paraît pas impossible de descendre plus bas encore et d'arriver à un prix net de 17 millions; mais, comme c'est le chiffre primitif 20 millions que la garantie de 7,350 par kilomètre, soit 6 0/0, a été assurée par l'Etat, il en résulte que cette garantie s'appliquant à une dépense inférieure, la proposition d'intérêt s'augmentera et ce ne sera pas seulement 30 fr. mais bien 38 fr., soit 7.60 0/0 que chaque action rapportera.

Parmi les fonds étrangers, l'Italie a donné lieu à quelques mouvements; mais il est remonté à la fin de la semaine et s'est maintenu avec assez de fermeté à 71.80.

Le Turc, qui était descendu au-dessous de 12 fr. et avait été coté 11.70, a aussi regagné quelque avance et il reste à 12.25. Mais c'est surtout sur les actions de la Compagnie des Allumettes que le plus brusque mouvement de recul s'est produit: on a tout-à-coup appris en bourse qu'une commission venait de donner sa démission, genre de fait que le marché accueille toujours avec une défiance marquée, et qu'un appel de fonds de 75 fr. par action était décidé. Ces deux nouvelles ont fait baisser immédiatement de 30 fr. une valeur déjà bien dépréciée.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 19 février 1877.

FAUST

Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de GOUNOD.

Marché de Saumur du 10 février.

Table with 4 columns: Grain (Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs), Oil (Huile chène, Huile de lin), and other commodities with prices.

COURS DES VINS.

Table with 4 columns: Location (Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, Le Puy-N., La Vienne, Souzay, Champigny, Varrains, Bourguell, Restigné, Chinon), Quantity, Quality, and Price.

L'ECLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS - 45, rue Vivienne, 45 - PARIS
Envoyer mandat ou timbres-poste.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal-dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore

que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés:

Cure N° 70.410.
Usine de Granvillars (Haut-Rhin),
12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85.410.
Rue du Tunnel, Valence (Drôme),
12 juillet 1875.
Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de

trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 65.910.

Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc.

CHARLES MURRAY.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 1/2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses,

4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue de la République, 11; à Orléans, chez M. GONDRAND, rue d'Orléans, 11; à Paris, chez M. TEXIER, M. NORMANDIN, rue de la Harpe, 11; à Limoges, chez M. J. RUSSON, quai de Limoges, et par chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — — — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — — — soir.
7 — 40 — — —	— — — — —	11 — 49 — — —	— — — — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — — —	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — — —
5 — 35 — — —	— — — — —	11 — 25 — — —	— — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	72 55			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	710			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	565		
4 1/2 % jouiss. septembre.	104			Crédit Mobilier.	160			Crédit mobilier esp., j. juillet.	567 50		
5 % jouiss. novembre.	105 90			Crédit foncier d'Autriche.	480			Société autrichienne, j. janv.	492 50		
Obligations du Trésor, 1. payé.	500			Charentes, 400 fr. p. j. août.	353			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	234			Est, jouissance nov.	632 50			Orléans.	333		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	509			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1035			Paris-Lyon-Méditerranée.	332 50		
— 1865, 4 %.	514			Midi, jouissance juillet.	770			Est.	331 50		
— 1869, 3 %.	389 75			Nord, jouissance juillet.	1275			Nord.	338		
— 1871, 3 %.	374			Orléans, jouissance octobre.	1085			Ouest.	331		
— 1875, 4 %.	496			Ouest, jouissance juillet, 65.	697 50			Midi.	330 50		
Banque de France, j. juillet.	3480			Vendée, 250 fr. p. j. août.	1335			Deux-Charentes.	297 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	675			Société immobilière, j. janv.	362 50			Vendée.	235		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	320			C. gén. Transatlantique, j. juill.	362 50			Canal de Suez.	538 75		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	615										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express-poste.		(s'arrête à Angers)	
6 — 45 — — —	9 — 1 — — —	— — — — —	— — — — —
9 — 1 — — —	1 — 36 — — —	— — — — —	— — — — —
1 — 36 — — —	4 — 10 — — —	— — — — —	— — — — —
4 — 10 — — —	7 — 15 — — —	— — — — —	— — — — —
7 — 15 — — —	10 — 37 — — —	— — — — —	— — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOULON.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte omnibus.		express.	
8 — 31 — — —	9 — 40 — — —	— — — — —	— — — — —
9 — 40 — — —	12 — 40 — — —	— — — — —	— — — — —
12 — 40 — — —	4 — 44 — — —	— — — — —	— — — — —
4 — 44 — — —	10 — 38 — — —	— — — — —	— — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures 38 minutes.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable d'expérimenter, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter leur guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

BENZINE COLLAS

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n° 31, ex-33.
S'adresser audit notaire. (96)

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Foucard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.

S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'Ecole de cavalerie. (64)

MAISON A LOUER

Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS DE PARFUMERIE ET COIFFEUR

Situé à Saumur. Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

LA MAISON DU GRENADIER-FRANÇAIS

Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.

On fera tous les changements demandés. S'adresser à M. DAVEAU, doreur, même rue, n° 17. (15)

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

BOUTEILLES NEUVES

A VENDRE 20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28, A SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chaudières, soufflets, serures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

D^r BONIS Vessie — Reins — Urines — Ecoulem. — Rétrécissement. — Gravelle — Impuissance — Pertes — Syphilis — Sang vicié. — 40, place de la Bourse, Paris. — Traitement par correspondance. — Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour tous les cas difficiles et pour toutes les maladies.

TOUX Bonbon calmant. Boîtes, 1 fr. et 1 fr. 50 (poste franco). Pharm. Colomer, 103, rue Montmartre, Paris, et dans les pharmacies. (38)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.